



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INONDATIONS : MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ÉCOUTE POUR LES SINISTRÉS

Arras, le 11 mars 2024

La région des Hauts de France et notamment le Pas-de-Calais ont connu en quelques semaines plusieurs épisodes d'inondations intenses impactant très fortement la vie des habitants et l'activité économique.

Depuis le début de cette crise inédite tant par son ampleur que par ses conséquences durables pour notre territoire, la mobilisation des services de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et des collectivités locales est totale pour soutenir nos concitoyens sinistrés.

En matière d'assurance, le Gouvernement a demandé que les expertises soient conduites très rapidement et qu'un premier acompte significatif soit versé au plus vite. Cela a été le cas puisque 98% des expertises ont été menées et plus de 15 000 acomptes d'un montant moyen de 2 600 euros ont été attribués.

La priorité est maintenant donnée au versement des indemnisations finales et au traitement en urgence des dernières expertises. Nombre de personnes sinistrées font état de difficultés avec leur compagnie d'assurance sur ces deux sujets. **Pour répondre à cette problématique, le Premier Ministre a demandé au préfet du Pas-de-Calais de mettre en place une cellule d'écoute, afin que les services de l'État puissent faire le relai avec France Assureurs. Cette cellule est joignable du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 au 03 21 21 23 40.**

Des permanences physiques vont être assurées par des représentants de France Assureurs, des agents de la Région Hauts-de-France et des agents des services de l'État au sein de 6 communes du département.

Pour rappel, un "guichet unique" a été déployé début février et permet aux sinistrés de réaliser l'ensemble de leurs démarches sur la même plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>. Par ailleurs, l'ensemble des informations et des contacts utiles sont disponibles au sein d'une rubrique dédiée du site internet des services de l'Etat dans le département: <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)